ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux

de l'Education nationale des Alpes-Maritimes

Candidature à un poste dans les écoles européennes - Rentrée scolaire 2027

Bulletin officiel n° 43 du 12 novembre 2026

https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo43/MENH2626604N
Note de service du 28 octobre 2026.

I – DISPOSITIONS GENERALES

Les écoles européennes sont implantées dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie Luxembourg et Pays Bas.
La vocation des écoles européennes est de dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à des enfants de la maternelle à la terminale.
La consultation du site internet des écoles européennes http://www.eursc.eu/ est vivement recommandée afin de mesurer les spécificités et les exigences de cet enseignement.

1. Enseignants concernés

Peuvent faire acte de candidature, les personnels titulaires du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports au moment du dépôt et qui se trouvent en activité, en congé parental, en disponibilité, en position de détachement en France ou à l'étranger.
En outre, une durée minimale d'expérience professionnelle en qualité de titulaire dans leur corps est appréciée dans l'examen des candidatures.
Les enseignants ayant déjà exercé en qualité de fonctionnaire détaché dans une école européenne ne peuvent faire acte de candidature.

2. Compétences attendues

De bonnes connaissances en français langue étrangère (FLE) et une expérience professionnelle dans ce domaine (par exemple : un poste en UPE2A) sont indispensables. Une bonne maîtrise de l'anglais et/ou de l'allemand, de la langue du pays d'accueil et des outils numériques est préconisée.

3. Durée du séjour

La durée maximale d'affectation dans les écoles européennes est de neuf ans.
La période probatoire s'étend sur deux années, suivie d'une deuxième période d'une durée de trois ans, puis d'une dernière période de quatre ans.
Le renouvellement du contrat reste subordonné à l'avis des corps d'inspection et du directeur de l'école.

II – Le dossier de candidature

1. Le dépôt du dossier par le candidat

À compter de cette année, seules les candidatures en ligne seront acceptées. La candidature à un poste dans les écoles européennes s'effectue directement sur la plateforme demarche.numerique.gouv.fr, accessible par le lien dédié :

dépôt candidature à un poste dans les écoles européennes – 1D.

Le formulaire de candidature en ligne doit être dûment complété et accompagné des pièces justificatives :

- *curriculum vitae* détaillé ;
- lettre de motivation ;
- les deux derniers rapports d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière ;
- la ou les attestations du niveau de connaissance dans les langues étrangères pratiquées ;
- le dernier arrêté de détachement pour les personnels détachés ;
- les avis du supérieur hiérarchique direct et des autorités académiques compétentes **via les modèles disponibles en ligne sur la plateforme.**

Un tutoriel usager est mis à disposition des candidats sur demarche.numerique.gouv.fr.

2. Le recueil des avis hiérarchiques

Le dossier de candidature doit comporter deux avis hiérarchiques :

- celui du supérieur hiérarchique direct du candidat ;
- celui du recteur d'académie ou du directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen).

Les candidatures pourront être déposées sur la plateforme démarche.numerique.gouv.fr à compter de la date de publication de la présente note.

SIGNALE : Le dossier et les pièces administratives doivent être transmis, **par le candidat**, à l'**IEN de sa circonscription de rattachement au plus tard le lundi 4 janvier 2027 12 heures (heure de Paris),** qui portera un avis sur la candidature de l'intéressé. Il formulera une appréciation littérale sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines et son implication dans la vie de l'école ou de l'établissement.

Le dossier est ensuite transmis, par l'IEN, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) des Alpes Maritimes, DIPE II, au plus tard le vendredi 8 janvier 2027 à 12 heures (heure de Paris), pour présentation à l'Inspecteur d'Académie, directeur de la DSDEN des Alpes-Maritimes, qui formulera un avis sur la candidature de l'intéressé.

La **date limite de dépôt des dossiers complets** est fixée au **vendredi 15 janvier 2027 inclus**. Les candidats veilleront à renseigner leur dossier et solliciter les avis requis dans ces délais.

CALENDRIER DES PROCEDURES	
Date d'ouverture de la plateforme	28 octobre 2026
Transmission du dossier par le candidat à son IEN, pour avis	Au plus tard le lundi 4 janvier 2027, 12 heures
Transmission du dossier par l'IEN à l'IA-DASEN, pour avis	Au plus tard le vendredi 8 janvier 2027, 12 heures
Téléversement du dossier complet en ligne par le candidat	Au plus tard le vendredi 15 janvier 2027

Seuls les candidats retenus sont informés individuellement de la suite réservée à leur demande.

L'attention des agents est attirée sur les délais relativement courts de procédure d'envoi des dossiers.

Les dossiers de candidature qui ne respecteraient pas la procédure ne seront pas examinés.

III – POSTES SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS

Pour la rentrée scolaire 2027, 3 instituteurs ou professeurs des écoles justifiant de compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère pourront être recrutés.
Les candidats peuvent formuler jusqu'à 13 vœux (une école = un vœu). Ils n'émettront de vœux que pour **les seules écoles dans lesquelles ils souhaitent exercer**.

Le service de la DIPE II reste à votre disposition pour toute question complémentaire.
ce.ia06-dipe2@ac-nice.fr ou au 04 93 72 63 66

Il est vivement recommandé aux candidats de consulter le site internet des écoles européennes : https://www.eursc.eu.

Le service DIPE II